

-----  
**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-87-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

**N° 87/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

**Objet de la délibération :**

Emprunt budget général :  
500 000 €

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	0
- Abstention :	1

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

**Excusé(e)**

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'approbation du budget primitif 2022 du budget général sur lequel apparait le recours à un emprunt de 500 000 € par délibération n°49-22 du 14/04/2022,

Vu la consultation de plusieurs banques et la réception de trois offres,

Vu le besoin de financement de diverses opérations d'investissement,

Il est proposé au conseil de retenir l'offre du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1,30 %
- Échéances : trimestrielles
- Commission - Frais : 500 €

Invité à délibérer, le conseil communautaire décide à la majorité et 1 abstention (Christian MESNIER) de retenir l'offre du Crédit Mutuel et autorise le Président à signer le contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER  
Président